

Compte-rendu du CEVE du 27/11/2017

Présents :

Enseignants : Laurence BASSIERES, Dominique BEAUTEMS, Pietro CREMONINI, Chimène DENEULIN, Paul GIRARD, Ioana IOSA, Virginia LAGUIA, Nicolas LESTRINGUEZ, Emmanuel MOURIER, Yves ROUBY.

Administratifs: Corinne BOUZINHAC, Catherine COMET, Caroline LECOURTOIS

Étudiants : Benoît HEBERT, Clémentine CAU.

Excusés : Albert-Gilles COHEN, Eric DANIEL-LACOMBE, Sophie DESCAT, François FAUCONNET, Danielle HUGUES, Barmak LAHIJI, Jérôme MARIN, Bruno MENGOLI, Anne d'ORAZIO, Didier REBOIS, Claudio SECCI, Bertrand SEGERS, Anne TÜSCHER, Catherine ZAHARIA.

Invités : Bendicht WEBER (HESAM), Aurélie TIMSIT (Archiviste ENSAPLV).

Président de séance : **Emmanuel Mourier**

Secrétaire de séance : **Corinne Bouzinhac**

La séance commence à 12h00 et se termine à 14h15.

* * *

Ordre du jour :

- 1 - Validation des CR des CEVE des 09/10/17 et 07/11/17
- 2 - Présentation d'HESAM (Bendicht Weber)
- 3 - Archives pédagogiques: constitution d'un groupe de travail, en vue de l'anniversaire de l'ENSA-PLV en 2019 (Aurélie Timsit).
- 4 - Inscriptions pédagogiques anticipées pour le second semestre de projet en L2 (Pietro Cremonini)
- 5 - Délocalisation de certains enseignements au sein du Parc de la Villette
- 6 - Permutation des jours fériés.
- 7 - Proposition de renouvellement de certains étudiants au CEVE
- 8 - Point sur les ateliers HCERES des 13 et 14 février 2018 (Caroline Lecourtois)

* * *

Préambule :

Laurence Bassières remplacera désormais **Karen Bowie** au CEVE. Elle est enseignante en DPEA et fait partie du laboratoire AHTTEP.

Clémentine Cau, étudiante, intègre le CEVE (remplacement d'**Alain Bensoussan**). Elle est aussi très investie dans la vie associative de l'École.

1 - Validation des CR des CEVE des 09/10/17 et 07/11/17 :

Décision : Les comptes-rendus sont validés.

2 - Présentation d'HESAM (Bendicht Weber) :

L'ENSAPLV a été affiliée à la COMUE heSam en 2011. Puis, en 2015, elle en est devenue membre fondateur. Fin 2016 et malgré le départ de Paris I (entre autres), HESAM a vu le nombre de ses membres augmenter, notamment du côté de l'ingénierie du bâtiment avec l'arrivée du CESI, dont l'une des composantes est le numérique et le BIM.

HESAM fonctionne comme une fédération d'établissements, contrairement à d'autres COMUEs qui ont adopté la mutualisation. Le projet est de revendiquer ses spécificités entre ingénierie et culture, professionnalisation, métier et recherche. Le rapport au territoire d'HESAM est spécifique, car il intègre de vrais établissements de région et non les antennes d'écoles parisiennes.

Aujourd'hui la COMUE HESAM porte des projets :

- des doctorats en architecture HESAM (ENSAPLV/CNAM/Abbé Grégoire et l'École doctorale)
- 1000 doctorants (maintenu malgré le départ de Paris I), qui peuvent obtenir une bourse CIFRE (50% de la structure et 50% de la collectivité qui l'emploie pour travailler à temps plein sur son doctorat)
- le Centre Michel Serres (1 semestre en M1 ou M2), qui offre un cadre interdisciplinaire et dont certains projets sont mobilisateurs pour l'école.

Discussion : la question de l'issue du projet de création d'un doctorat en architecture est posée. Le projet devrait être poursuivi en janvier 2018. Cette école doctorale regroupera les 6 équipes de l'ENSAPLV et ses HDR.

Le DPEA recherches en architecture de l'ENSAPLV permettant de s'inscrire en thèse, se présente comme un outil pour asseoir ce projet (il sera amené à muter vers un post-master HESAM).

L'objectif, dans le cadre de l'accréditation 2019 : offrir à nos chercheurs et partenaires la possibilité d'inscrire leurs doctorants au sein d'HESAM.

Le dossier HCERES s'inscrit dans ce contexte de transversalité d'HESAM, moteur dans l'invention de nouveaux métiers liés à l'architecture.

Ce projet de doctorat en architecture (en cours de construction) étudie pour partie la question d'un doctorat par VAE, visant à rapprocher recherche et pratique. Ce doctorat par VAE ou VAP se composerait d'un travail manuscrit, portant sur une réflexion épistémologique, à partir des travaux professionnels de l'architecte doctorant. Il sera conduit avec un directeur de thèse et aboutira à la rédaction d'un mémoire, dans le cadre de la bourse CIFRE. Une agence ou une entreprise pourrait recevoir 14 000€ sur 3 ans, pour accueillir un doctorant.

La création d'un doctorat en architecture ouvre donc un large débat dans lequel HESAM est présent. Ce doctorat, grâce à HESAM, obtiendrait la même reconnaissance que les autres doctorats en étant très encadré. Il pourrait donner lieu à la création d'autres doctorats « métiers », comme ceux des arts appliqués et du design, qui participent également des spécialités présentes à HESAM.

Par ailleurs, HESAM mène actuellement une réflexion visant à répondre à l'appel d'offres du Plan d'Investissement d'Avenir (PIA3), dont une des orientations est la création de nouveaux cursus universitaires (NCU). Dans ce cadre, HESAM propose de développer des cycles courts (Bac + 3 ou 4) professionnalisant de type Bachelor. Il serait donc intéressant de se demander ce que deviennent nos étudiants après la L3 (métiers, emplois...), car nous savons que notre diplôme DEEA est très rarement réclamé et qu'il n'a aucune valeur. Si 96% des étudiants (promotion de l'an passé) ayant validé leur L3, s'engagent dans un master, pour obtenir leur DEA, 40% quittent l'école pour des raisons que nous ignorons.

HESAM pourrait donc aussi aider à la reconnaissance d'un Bachelor (Bac + 3 ou 4), pour faciliter l'employabilité dans des filières spécifiques tels que collaborateur d'architecte, concepteur de logiciels architecturaux, conducteur de chantiers...etc. La sélection se ferait dès le départ mais des possibilités de passerelles entre cette formation et nos DEEA et DEA sont à construire (même pour des étudiants venus de filières plus technologiques). Il faudrait laisser la filière très ouverte, tout en gardant nos spécificités, en profitant des opportunités offertes par HESAM de créer des filières pa-

rallèles (chez nous et chez nos partenaires). L'objectif étant de pousser à la création de nouveaux métiers, reconnus dans le milieu de l'architecture, tout en préservant nos diplômés actuels.

Un travail doit donc être fait sur les offres qui existent déjà au sein d'HESAM et celles qui pourraient être créées, dans le cadre du PIA3.

Concernant la visibilité d'un nouveau diplôme de Licence professionnalisant, il faudrait définir ce que nous en attendons. Concernant notre diplôme actuel de Licence (DDEA), il faut clarifier les programmes, en le recentrant sur les fondamentaux et le penser comme une entrée en master et non comme un diplôme en soi.

Conclusion : *Bendicht Weber* invite les CEVE à consulter le site internet d'HESAM, afin de prendre connaissance, de ses projets (1000 doctorants, Pépites...etc.), ainsi qu'à contacter l'équipe d'HESAM (toujours disponible pour les établissements). Il en appelle aussi à la mobilisation sur le NCU au niveau L3.

3 - Archives pédagogiques: constitution d'un groupe de travail, en vue de l'anniversaire de l'ENSAPLV en 2019 (Aurélie Timsit) :

Aurélie Timsit, archiviste recrutée depuis le 18/09/2017 pour traiter les archives administratives et pédagogiques de l'établissement, a débuté un état des lieux de l'école : repérage des différents types d'archives, des différents supports (papiers A4 et A3 pour la plupart, mais aussi numériques, maquettes, bobines, photographies...etc.).

Le traitement (tri, classement, conservation, accès et valorisation) des archives des établissements publics est une obligation légale. Les critères d'élimination des archives sont réglementaires et inscrits dans un tableau de gestion, pour les documents administratifs.

L'idée est aussi de créer un tableau de gestion pour les archives dites pédagogiques. Pour ce faire, il faudra recruter un archiviste stagiaire qui établira la cartographie de l'école tant sur les travaux des étudiants que sur les productions des enseignants.

Concernant l'accès aux archives, il serait souhaitable de dédier un local aux archives intermédiaires et de verser les archives dites historiques aux Archives Nationales. La sélection des productions à conserver devra être établie (tout ne peut être conservé) lorsque le bilan sera terminé.

Ce tri pourra donc servir à récolter de nombreux documents (travaux de professeurs, photographie, maquettes...etc.) pour organiser des colloques, des expositions...etc., dans le cadre du 50e anniversaire de l'école (1969-2019). Un groupe de travail sera constitué dès l'arrivée de l'étudiant en archivistique.

Décision : Il est proposé de contacter Pierre Chabard dont on n'a plus de nouvelles (pour les conférences). Le nom de Rémi Huneau est aussi suggéré pour intégrer le groupe de travail.

4 - Inscriptions pédagogiques anticipées pour le second semestre de projet en L2 (Pietro Cremonini) :

Comme l'an passé, *Yves Rouby* demande la possibilité d'anticiper les inscriptions pour son groupe, afin de commander les billets d'avion pour son voyage (CRI) à Dakar, qui aura lieu début février). Le calendrier prévoit que les présentations se déroulent du 22 au 27 janvier et que les inscriptions se terminent le 10 février (trop tard pour prendre des billets).

Il est rappelé la décision du dernier CEVE, dont la visée est l'équité entre les étudiants, pour leur permettre d'obtenir leurs premiers choix, en limitant la possibilité de se réinscrire dans le même groupe au 2e semestre.

La demande d'*Yves Rouby* est donc difficile à traiter. *François Guéna* va être sollicité pour trouver une solution équitable (extraire dans un premier temps les redoublants et donner la priorité à ceux qui ont obtenu leur dernier vœux la dernière fois).

Yves Rouby demande enfin que la question de la sécurité des installations du projet « Dévions » soit évoquée lors du prochain CEVE car il a été un peu choqué par le mail de rappel à l'ordre du directeur.

5 - Délocalisation de certains enseignements au sein du Parc de la Villette : point non traité.

6 - Permutation des jours fériés : point non traité.

7 - Proposition de renouvellement de certains étudiants au CEVE : point non traité.

8 - Point sur les ateliers HCERES des 13 et 14 février 2018 (Caroline Lecourtois) : point non traité.

La prochaine réunion du CEVE aura lieu le 18/12/2017 à 12h00, au Pavillon.

Point à mettre à l'ordre du jour :

- IP 906 « Dévions » (**Yves Rouby**)